



Yvelines
Le Département



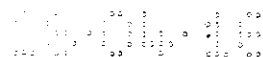
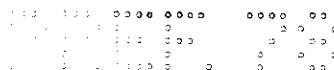
**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
POUR LA CREATION D'UNE
PLATEFORME DEPARTEMENTALE DE MODERNISATION ET DE
PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE A LA PERSONNE DES YVELINES**

AUTORITES RESPONSABLES

Première partie du programme fonctionnel (objectif 1)	Deuxième partie du programme fonctionnel (objectif 2)
Le Président du Conseil départemental des Yvelines Conseil départemental des Yvelines 2, place André Mignot 78000 Versailles Contact Christian Grangeon Responsable de mission SAAD Tél. : 01.39.07.82.62 Mél. : cgrangeon@yvelines.fr	Le Président du Conseil d'administration Agence départementale d'insertion des Yvelines (Activit'Y) 3, rue Saint-Charles 78000 Versailles Contact Lorraine De Pinsun Directrice-adjointe Tél. : 01.39.07.88.24 Mél. : ldepinsun@yvelines.fr

Date de publication de l'avis à candidatures : lundi 18 avril 2016

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 24 mai 2016



1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Création d'une Plateforme départementale de modernisation et de professionnalisation des Services d'aide à la personne des Yvelines

2. DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures de cohésion sociale,
Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
Vu la délibération 2010-CG-4-2685.1 du Conseil général lors de la séance du 28 mai 2010 adoptant le schéma d'organisation sociale et médico-sociale du département des Yvelines,
Vu la délibération 2014-CG-4-4679.1 du Conseil général lors de la séance du 18 décembre 2014 portant sur le Plan d'action départemental 2015-2017 en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile agréés pour l'assistance aux personnes âgées et en situation de handicap, et sur la Convention 2015-2017 de modernisation et de professionnalisation signée avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
Vu la délibération 2014-CG-4-4701.1 du Conseil général lors de la séance du 18 décembre 2014 portant sur la création d'un Groupement d'intérêt public Agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du Département ;
Vu la convention 2015 – 2017 pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le département des Yvelines entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Département des Yvelines ;

3. MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES

3.1 Publication et modalités de candidature

L'avis d'appel à candidatures sera diffusé sur le site internet du Département des Yvelines (<http://www.yvelines.fr>).

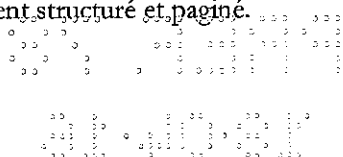
Le programme fonctionnel sera envoyé gratuitement, dans un délai de huit jours, aux candidats qui en feront la demande par voie électronique, en mentionnant la référence « Appel à candidatures pour la création d'une plateforme départementale de modernisation et de professionnalisation des Services d'aide à la personne des Yvelines » en objet du courriel à l'adresse suivante : **AAC-PF-SAP@yvelines.fr**.

3.2 Modalités d'instruction

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (le récépissé de dépôt faisant foi et non pas le cachet de la poste).

Tout dossier incomplet fera l'objet d'une demande de mise en conformité avec un délai de cinq jours pour la régularisation.

Une attention particulière sera portée à la qualité formelle du dossier. Les candidats s'efforceront de présenter un document structuré et paginé.



Les projets seront analysés par des instructeurs désignés par le Président du Conseil Départemental des Yvelines et le Président du Conseil d'administration de l'Agence départementale d'insertion des Yvelines (Activity) selon trois étapes :

- **Vérification de la régularité administrative** et de la complétude du dossier ;
- **Vérification de l'éligibilité de la candidature**, au regard de l'objet de l'appel à candidatures et du programme fonctionnel ;
- **Analyse de fond de la candidature** en fonction des critères de sélection et de notation suivants :
 - Appréciation de l'organisme : 40 points
 - Appréciation du plan d'action proposé : 120 points
 - Efficiences prévisionnelles de la mise en œuvre des actions et du budget prévisionnel : 40 points.

Les instructeurs établiront un compte rendu d'instruction motivé sur chacune des candidatures et proposeront un classement, selon les critères de sélection de l'appel à candidatures, qu'ils présenteront à la commission de sélection d'appel à candidatures.

La commission de sélection d'appel à candidatures dont l'arrêté portant composition sera publié au bulletin officiel du département des Yvelines se réunira pour examiner les candidatures et recevra les candidats. Elle se prononcera sur l'ensemble des dossiers et rendra un avis sous forme de classement.

Sur la base de l'avis rendu par la commission, l'Assemblée départementale désignera le candidat retenu. Cette décision sera publiée selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à candidatures

Le candidat retenu recevra une notification de décision par lettre recommandée (LRAC).

Les candidats non retenus recevront une notification de décision par lettre simple.

3.3 Modalités de dépôt ou de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'accusé réception **au plus tard le mardi 24 mai 2016 à 12h** (date de clôture de réception ou de dépôt des dossiers des candidats (récépissé faisant foi).

Le dossier sera constitué de :

- 1 exemplaire en version « papier » ;
- 1 exemplaire en version dématérialisée (clé USB).

Le dossier de réponse (version papier et version dématérialisée) devra être adressé ou déposé à :

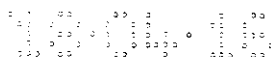
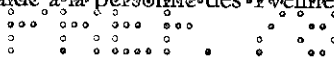
Département des Yvelines
Direction générale adjointe des solidarités
Direction Autonomie Santé
Pôle Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
Bâtiment Haumont - Secrétariat bureau 02
3 rue Saint Charles
78000 – VERSAILLES Cedex

Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30 (16h30 le vendredi)

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « NE PAS OUVRIR » et « AAC Plateforme départementale de modernisation et de professionnalisation des Services d'aide à la personne des Yvelines ».

Ce dossier sera composé de :

- une sous-enveloppe portant la mention « Appel à candidatures - Plateforme départementale de modernisation et de professionnalisation des Services d'aide à la personne des Yvelines » : présentation du porteur de projet.



- une sous-enveloppe portant la mention « Appel à candidatures - Plateforme départementale de modernisation et de professionnalisation des Services d'aide à la personne des Yvelines » : présentation du plan d'action.

3.4 Composition du dossier

3.4.1 Présentation de l'organisme

Le dossier comprendra :

- l'identité du candidat : forme juridique, objet, adresse (documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé et ses modalités de gouvernance en joignant l'organigramme et/ou logigramme commentés, ses modalités d'articulation des personnes physiques et morales associées) ;
- la représentativité et les modalités décisionnelles et consultatives devront être exemptes de possibles situations de conflits d'intérêt ;
- les parties-prenantes pourront être des Services d'aide et d'accompagnement à domicile, des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale, des associations représentatives des personnes âgées et des personnes handicapées, des experts et toute personne physique ou morale concernée ;
- des éléments descriptifs de l'activité et de l'expérience du porteur de projet dans le domaine de la modernisation et de la professionnalisation des Services d'aide et d'accompagnement à domicile, de la situation financière de cette activité, la qualification et l'expérience des personnels dirigeants, encadrant et d'exécution des missions (CV) ;
- les coordonnées téléphoniques et courriels de la personne qui assurera le suivi du dossier et répondra aux éventuelles questions ;
- une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives, mentionnées au livre III du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L 313-16, L 331-5, L 471-3, L 472-10, L 474-2 ou L 474-5 du CASF ;
- une copie de la dernière certification des comptes s'il en est tenu, en vertu du Code du commerce ;
- intérêt porté au projet

Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, les documents de candidature de la présente rubrique devront être fournis par chacune et il devra être adressé un état descriptif des modalités de coopération envisagées.

3.4.2 Présentation du plan d'actions

Le dossier comprendra :

- Le projet global du porteur de projet, avec notamment :
 - o les aspects sociaux, médico-sociaux et économiques ;
 - o le caractère intégré de la démarche : articulation et prise en compte des problématiques spécifiques des publics, des partenariats et des financements ;
 - o la capacité d'innovation et d'initiative du porteur de projet ;
 - o la pérennité et durabilité du projet ;
 - o les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.
 - o l'adéquation entre les ressources et les objectifs du projet ;
 - o la stratégie de communication et de valorisation des résultats.
- un organigramme / logigramme fonctionnel, indiquant les modalités opérationnelles, dont le pilotage, l'encadrement, l'exécution des actions et les implantations géographiques, qui viseront à être au plus proche des Services d'aide et d'accompagnement à domicile.
- une présentation générale du Plan d'action ;
- pour chaque objectif : les missions, les actions, les ressources internes et externes, les financements et l'articulation dans le paysage institutionnel et humain de champ d'activité, intégrant notamment l'Association gérontologique des Yvelines, les Coordonnations gérontologiques et handicap locales, les Pôles Autonomie territoriale (à partir du 1^{er} janvier 2017), les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), le

Conseil régional d'Île-de-France, la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France et l'Unité départementale des Yvelines, Pôle emploi, Handeo, l'Union régionale des Services à la personne (URSAP), les instances sociales et médico-sociales du territoire et du Département, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et toute autre personne physique et morale rentrant dans le champ d'activité du présent Appel à candidatures ;

- un budget prévisionnel semestriel (2^e semestre 2016) et annuel (2017), organisé par objectifs, actions, natures de dépenses (ressources humaines, fonctionnement de la structure, prestataires, etc.) et sources de financements : ce budget fera notamment clairement apparaître le nombre d'ETP et leur affectation ;

- les critères d'éligibilité des SAAD et des personnes à tout ou partie des actions mises en œuvre par l'organisme en fonction des objectifs, à partir de critères économiques et qualitatifs à définir par l'organisme.

Chaque dossier devra s'attacher à respecter l'ordre de présentation des pièces énumérées aux paragraphes 3.4.1 et 3.4.2.

4 Calendrier

Publication de l'appel à candidature :	lundi 18 avril 2016
Date limite de réception ou dépôt des dossiers :	mardi 24 mai 2016
Date de tenue de la commission :	vendredi 24 juin 2016
Date de tenue de la Commission permanente :	vendredi 8 juillet 2016

5 Commission d'appel à candidatures

Elle sera composée de représentants des entités suivantes :

- Conseil départemental des Yvelines ;
- Agence départementale d'insertion des Yvelines (ActivitY) ;
- Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie ;
- Associations représentatives des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- Conseil régional d'Île-de-France ;
- Unité départementale 78 de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Caisse nationale d'assurance vieillesse.

6 Questions des candidats

Les candidats peuvent demander à la Direction Autonomie Santé du Département des Yvelines des compléments d'informations **jusqu'au vendredi 13 mai 2016 inclus, exclusivement** par messagerie électronique à l'adresse suivante : AAC-PF-SAP@yvelines.fr, en mentionnant la référence « Appel à candidatures Plateforme départementale de modernisation et de professionnalisation des Services d'aide à la personne des Yvelines ».

Le Département des Yvelines s'engage à communiquer les réponses aux questions à caractère général à l'ensemble des postulants ayant demandé le programme fonctionnel, dans un souci de respect des principes d'équité entre les candidats et de transparence, au plus tard le **mercredi 18 mai 2016**.

15 AVR. 2016

Fait à Versailles, le

Le Président du Conseil départemental des Yvelines Président du Conseil Départemental en préfecture Le Directeur général des services Pierre BEDIER	Le Président du Conseil d'administration de l'Agence départementale d'insertion des Yvelines (Activity) Pierre BEDIER
--	--

~~YVES CABANA~~

